

# SITUATION DES INONDATIONS ET VENTS VIOLENTS AU BURKINA FASO

# **CLUSTER ABRIS ET AME UPDATE**



Kongoussi, Centre Nord, juillet 2020. Photo UNHCR



#### Inondations et vents violents au Burkina Faso

#### 1. Situation

À la date du 10 septembre 2020, CONASUR rapporte 13 régions touchées, 71.341 personnes sinistrées, 13 pertes en vies humaines, 50 blessés et 563 personnes accueillies dans les écoles et autres centres d'accueil en raison des pluies et des vents violents depuis le mois d'avril 2020. En plus, 3.347 maisons ont été détruites, 1.656 maisons endommagées et 1.790 abris d'urgences des PDI détruits ou endommagés. (Siterep: <a href="https://drive.google.com/file/d/10ffBpJ6rVwBv6vE3Om8u1inZBOZysPTV/view">https://drive.google.com/file/d/10ffBpJ6rVwBv6vE3Om8u1inZBOZysPTV/view</a> et situation par communes: <a href="https://drive.google.com/file/d/1D6rB7zJ8NdJ0Vwb-YtQucpbv4M3cNjxM/view">https://drive.google.com/file/d/1D6rB7zJ8NdJ0Vwb-YtQucpbv4M3cNjxM/view</a>).

En matière des ménages et abris affectées par les inondations et les vents violents, le cluster abris a pu connaître la situation des 5 régions priorisées dans la réponse humanitaire :

<u>Centre Nord</u>: septembre: plus de 400 ménages déplacées et hôtes affectés par les pluies du 5 et 7 de septembre en plus de plus de 520 affectés en juin parmi 8.369 ménages identifiés comme installés dans zones inondables (10 communes, juin 2020)

<u>Sahel</u>: 462 ménages affectés par les vents violents et 22 abris détruits par les dernières pluies, en septembre, et 200 ménages en juin, parmi 1.593 ménages identifiés comme installés dans zones inondables (7 communes, juin 2020)

<u>Nord</u>: 31 ménages affectés par les dernières pluies de septembre, mais, la majorité des ménages déplacés sont accueillis chez des ménages hôtes à Yatenga et Loroum, qui jusque-là ne sont pas trop affectés par des fortes inondations.

<u>Boucle de Mouhoun:</u> Quelques dégâts ont été rapporté sur les abris d'urgences et aussi sur les maisons des communautés hôte par les vents violents majoritairement. Estimation de 2/5 des abris affectés par les intempéries.

<u>Est</u>: 857 ménages affectés par les pluies du 5 de septembre. Forte préoccupation pour la faible présence des acteurs d'abris dans la région.



Abris d'urgence détruit par les pluies du 14 juin 2020, Pissila, Centre Nord. Photo HELP



Destruction après les pluies du 5 septembre 2020 à Fada, Est. Photo ACF

### 2. Préparation à la réponse

Dans le cadre des mesures de préparation, la communauté humanitaire et les autorités dans la région du Sahel ont préparé un plan de contingence très pertinent. Des sites d'accueil temporaires hors des sites inondables ont été identifié progressivement pour la relocalisation des ménages affectés.

Les typologies d'abris d'urgence moins adaptés à ces intempéries ont été revues et des mesures de renforcement ont été ajoutés pour éviter ses dommages.

Dans le cas de la typologie de Refugee Housing Unit (RHU), le HCR a planifié à renforcer contre les vents violents 1000 RHUs (Sahel, Nord et centre Nord) et a déjà complété le renforcement de 100 dans la région du Nord.



Renforcement des RHUs, sept. 2020. Nord. Photo UNHCR

## 3. Réponse en matière d'abris et AMEs jusqu'à la date

La relocalisation et construction des nouveaux abris a eu lieu dans les deux régions les plus affectés par les pluies et les vents violents. Dans le cas du Sahel, 977 abris ont été déjà finalisés pour la relocalisation des ménages, dans une réponse planifiée pour 1.000 ménages. 46 ménages ont été déjà relocalisés. Au Centre Nord, plus de 520 ménages ont dû aussi être relocalisés. L'identification des sites adéquates additionnels pour la quantité des personnes à relocaliser en plus des nouveaux arrivés au Centre Nord reste défiant.

Les abris qu'ont pu être réparés ont reçu de matériaux additionnels et support pour ces travaux et des distributions additionnelles des AMEs ont été aussi faites pour remplacer chez les familles qui ont perdu ces articles (plus de 300 ménages au CN et 280 ménages à l'Est).

Le cluster abris a tenu de réunions de suivi de la situation avec les points régionaux : 15 juin centre nord, 22 juin 5 régions, 11 septembre 5 régions. Le 26 juin a eu lieu une réunion avec le Global Shelter Cluster pour partager cette situation et a été suivi le 29 juin par une communication du Global Shelter Cluster à son Comité d'Orientation Stratégique. Le 2 juillet a été partagée une Global Shelter Cluster Update avec un appel aux acteurs humanitaires d'accroitre leurs programmes de provision d'abris au Burkina Faso. Le 6 juillet a eu lieu aussi une réunion avec le Comité d'Orientation Stratégique et une note de « Recommandations des membres du Comité d'Orientation Stratégique du Cluster Abris sur la réponse abris dans le cadre des inondations actuelles et des vents violent s » a sortie de cette réunion, avec une fort accent parmi des autres, sur le renforcement du plaidoyer pour l'accès à la terre et conditionner la réponse d'abris à



l'identification d'un emplacement adéquat, la préparation aux inondations et la révision technique des typologies d'abris en cours.

#### 4. Points saillants

Lors de la dernière réunion avec les 5 points focaux régionaux du cluster abris, les points suivants ont été soulignés comme très importantes à prendre en compte par les partenaires du cluster abris dans leur réponse :

- <u>Centre Nord</u>: Attention au risque des murs en banco non stabilisés, avec les pluies et vents ils peuvent tomber imprévisiblement, ayant malheureusement déjà été rapportés des pertes des vies humaines à cause de cette question.
- <u>Sahel</u>: Importance de la considération de la communauté hôte dans la réponse aux inondations au même temps que la communauté déplacée.
- Nord: Les besoins de coordination opérationnelle intersectoriel et avec autorités locales dans la région pour avoir une réaction rapide aux inondations a été très renforcée par la création d'un comité d'alerte régional.
- <u>Boucle de Mouhoun</u>: Création initiale d'un cellule humanitaire pour renforcer la coordination opérationnelle intersectoriel et avec autorités locales.
- <u>Est</u>: à cause de la destruction des abris par las pluies, il y a aussi une forte destruction des biens alimentaires et autres biens.

### 5. Capacités

Les partenaires du cluster abris ne disposent pas d'un stock de contingence pour la réponse aux inondations, en effet, la réponse aux déplacements liés aux chocs sécuritaires partagés par l'équipe RRM difficilement trouve de support hors du consortium RRM. Néanmoins, quelques partenaires ont pu mobiliser ponctuellement des ressources additionnelles pour répondre à l'urgence et la présence opérationnelle sur le terrain a été progressivement renforcée. Les capacités en termes des ressources logistiques et humaines sur chacune des 5 régions de 12 partenaires du cluster abris et un observateur sont disponibles en détail dans ce lien :

https://app.powerbi.com/view?r=eyJrljoiZWU1NzlyNjMtOGFmMS00NjMyLTgzMTUtYmNkNWQyOTljYjI5IiwidCl6ImRiNTQzZjk3LWMwZjEtNGY5Ny04Yzl0LWJjMmZlOWFhMWE2MylsImMiOjh9

#### 6. Prochaines étapes

- Continuation à l'identification et évaluation des nouveaux sites pour la relocalisation des abris situées dans des sites inondables.
- Création d'un stock de contingence en matière des abris d'urgence et des AMEs destiné aux affectés par les pluies.
- Appui aux systèmes de coordination opérationnelle dans les régions, tels comme la création de la cellule humanitaire ou le comité d'alerte et renforcement de la communication des données.
- Continuation du plaidoyer pour la construction des abris semi-durables quand la situation foncière le permettra, afin de prévenir la situation de destruction des abris d'urgences dans la prochaine saison de pluie.



- Continuation avec la sensibilisation des bénéficiaires pour assurer l'entretien régulier des abris et des sites d'accueil. Aussi la sensibilisation au renforcement des abris quand nécessaire.
- Renforcement du suivi de l'implémentation des abris d'urgence en prenant en compte clairement les potentiels risques liés à l'emplacement, comme le cas de proximité aux murs pas suffisamment stabilisés ou bien détériorés par les intempéries ; et la conséquent relocalisation dans le cas de situation de risque.